



Puis je employer ma mère et la rémunérer en cesu?

Par **mimipitoone**, le **10/09/2008** à **23:35**

Je souhaite employer ma mère âgée de 60 ans, pour effectuer des travaux ménagers (8 heures par semaine) et garder mes enfants à la sortie de l'école.

Puis-je la rémunérer en CESU et aura-t-elle droit à bénéficier à la couverture maladie de la sécu?

Merci de votre aide.